



PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-1525

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 804 000,00 \$ POUR LA RÉFECTION DE LE RUE LAPALME

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, un règlement d'emprunt dont l'objet est la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire, et dont 100 % de l'emprunt est à la charge de l'ensemble du territoire de la Ville de Chambly, n'est soumis qu'à l'approbation du ministère;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à décréter une dépense et un emprunt pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Lapalme, selon l'estimation préliminaire et détaillée préparée par Pierre-Olivier Potvin ing., en date du 1^{er} octobre 2024, incluant les frais de financement, les taxes nettes, l'ingénierie et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 6 804 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 6 804 000,00 \$ sur une période de 25 ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DU GREFFIER ADJOINT

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT

ANNEXE A

Annexe A - Estimation préliminaire des coûts

Sommaire des coûts	
Description	Montant
Coûts des travaux	4 868 450,00 \$
Sous-total (1):	4 868 450,00 \$
Frais incidents:	
Imprévus (15%)	730 267,50 \$
Ingénierie (10%)	486 845,00 \$
Sous-total (2):	1 217 112,50 \$
Sous-total (3):	6 085 562,50 \$
TPS (5%):	304 278,13 \$
Remboursement de la TPS (100%):	(304 278,13) \$
TVQ (9,975%):	607 034,86 \$
Remboursement de la TVQ (50%):	(303 517,43) \$
Sous-total (4):	6 389 079,93 \$
Financement (6,5%):	415 290,20 \$
Grand total:	6 804 370,13 \$
TOTAL POUR FIN DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT:	6 804 000,00 \$



2024-10-01

Pierre-Olivier Potvin, ing.

OIQ: 5075803

Directeur adjoint

Service du génie

VENTILATION DES COÛTS DES TRAVAUX

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UN.	MONTANT
ORGANISATION DE CHANTIER:				
Préparation du site	1	global	300 000,00 \$	300 000,00 \$
Démolition des infrastructures existantes	1	global	150 000,00 \$	150 000,00 \$
Gestion de la circulation	1	global	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Nettoyage et contrôle de la poussière	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Nettoyage des servives (Réception provisoire)	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Élagage	1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
SOUS-TOTAL - ORGANISATION DE CHANTIER:				572 500,00 \$
ÉGOUT SANITAIRE:				
<u>Conduite d'égout sanitaire:</u>				
300mm de diamètre - PVC	25	m. lin	350,00 \$	8 750,00 \$
450mm de diamètre	120	m. lin	400,00 \$	48 000,00 \$
600mm de diamètre	550	m. lin	500,00 \$	275 000,00 \$
<u>Regard sanitaire:</u>				
Type RC 1200	12	unité	10 000,00 \$	120 000,00 \$
Type RC 1600	1	unité	12 500,00 \$	12 500,00 \$
Type RC 2400	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Branchement de service d'égout	50	unité	2 000,00 \$	100 000,00 \$
Prolongement de branchement de service d'égout sanitaire sur terrain privé (provision)	25	m. lin	150,00 \$	3 750,00 \$
Raccordement à l'égout sanitaire existant (5)	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Essai d'étanchéité d'égout	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
<u>Nettoyage, inspection TV et déformation:</u>				
Réception provisoire	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
Réception définitive	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
SOUS-TOTAL - ÉGOUT SANITAIRE:				618 850,00 \$

INITIALES DE LA
MAIRESSEINITIALES DU
GREFFIER ADJOINT

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UN.	MONTANT
ÉGOUT PLUVIAL:				
<u>Conduite d'égout pluvial:</u>				
450 mm de diamètre	30	m. lin	300,00 \$	9 000,00 \$
525 mm de diamètre	90	m. lin	350,00 \$	31 500,00 \$
600 mm de diamètre	25	m. lin	450,00 \$	11 250,00 \$
675 mm de diamètre	90	m. lin	500,00 \$	45 000,00 \$
750 mm de diamètre	100	m. lin	600,00 \$	60 000,00 \$
900 mm de diamètre	180	m. lin	700,00 \$	126 000,00 \$
1050 mm de diamètre	180	m. lin	900,00 \$	162 000,00 \$
<u>Regard pluvial:</u>				
Type RC 1600	7	unité	10 000,00 \$	70 000,00 \$
Type RC 1200	5	unité	12 000,00 \$	60 000,00 \$
Type RC 2400	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Branchement de service d'égout	50	unité	2 000,00 \$	100 000,00 \$
Prolongement de branchement de service d'égout pluvial sur terrain privé (provision)	25	m. lin	150,00 \$	3 750,00 \$
Puisards	35	unité	6 000,00 \$	210 000,00 \$
Raccordement à l'égout pluvial existant (4)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
<u>Nettoyage, inspection TV et déformation:</u>				
Réception provisoire	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
Réception définitive	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
SOUS-TOTAL - ÉGOUT PLUVIAL:				927 400,00 \$
AQUEDUC:				
Réseau d'alimentation temporaire	1	global	75 000,00 \$	75 000,00 \$
<u>Conduite d'aqueduc:</u>				
PVC, DR-18, 150 mm de diamètre	25	m. lin	300,00 \$	7 500,00 \$
PVC, DR-18, 200 mm de diamètre	670	m. lin	350,00 \$	234 500,00 \$
<u>Vanne d'arrêt:</u>				
200 mm de diamètre	10	unité	3 200,00 \$	32 000,00 \$
Poteau d'incendie	4	unité	12 500,00 \$	50 000,00 \$
Raccordement à l'aqueduc existant (6)	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
<u>Entrée de service d'aqueduc:</u>				
19 mm de diamètre	46	unité	1 500,00 \$	69 000,00 \$
38 mm de diamètre	4		2 200,00 \$	8 800,00 \$
50 mm de diamètre	1		3 000,00 \$	3 000,00 \$
Prolongement d'entrée de service d'aqueduc sur terrain privé (provision)	25	m. lin	150,00 \$	3 750,00 \$
Essai d'étanchéité, conductivité et désinfection d'aqueduc	695	m. lin	10,00 \$	6 950,00 \$
Isolant rigide (Provision)	50	m. ca.	50,00 \$	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL - AQUEDUC:				523 000,00 \$

INITIALES DE LA
MAIRESSEINITIALES DU
GREFFIER ADJOINT

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UN.	MONTANT
VOIRIE ET AMÉNAGEMENT				
<u>Reconstruction de la chaussée:</u>				
Préparation de l'infrastructure	7250	m. ca.	20,00 \$	145 000,00 \$
Membrane géotextile	7250	m. ca.	5,00 \$	36 250,00 \$
Fondation inférieure - MG-56, 475 mm d'épaisseur	7250	m. ca.	30,00 \$	217 500,00 \$
Fondation supérieure - MG-20, 200 mm d'épaisseur	6800	m. ca.	20,00 \$	136 000,00 \$
Drain de chaussée	1400	m.lin	30,00 \$	42 000,00 \$
Mise en forme de la fondation	6800	m. ca.	5,00 \$	34 000,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de base - ESG-14, 58S28, 60 mm d'épaisseur (2021)	6800	m. ca.	20,00 \$	136 000,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de surface - ESG-10, 58S28, 40 mm d'épaisseur (2022)	6800	m. ca.	18,00 \$	122 400,00 \$
Pavé-uni dans les intersections - 100mm d'épaisseur	500	m.ca.	215,00 \$	107 500,00 \$
Ventre de bœuf (Provision)	100	m. ca.	65,00 \$	6 500,00 \$
Marquage	1	un	7 500,00 \$	7 500,00 \$
<u>Trottoir et bordure:</u>				
Trottoir en béton - 1,5 m de largeur	800	m.lin	300,00 \$	240 000,00 \$
Bordure en béton - 200mm x 400 mm	1250	m.lin	70,00 \$	87 500,00 \$
Plaques podotactiles	30	unité	300,00 \$	9 000,00 \$
<u>Piste cyclable:</u>				
Préparation de l'infrastructure	2000	m. ca.	15,00 \$	30 000,00 \$
Membrane géotextile	2000	m. ca.	3,00 \$	6 000,00 \$
Fondation supérieure - MG-20, 450 mm d'épaisseur	2000	m. ca.	30,00 \$	60 000,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de surface - EC-10, 58S28, 50 mm d'épaisseur (2025)	2000	m. ca.	25,00 \$	50 000,00 \$
<u>Aménagement paysager :</u>				
Plantation d'arbre	50	unité	900,00 \$	45 000,00 \$
Vivaces	250	unité	60,00 \$	15 000,00 \$
Arbre à abattre	6	unité	1 000,00 \$	6 000,00 \$
Fosse de biorétention - (Noue)	150	m. ca.	150,00 \$	22 500,00 \$
<u>Réfection des lieux et des aménagements privés :</u>				
Enrobés bitumineux - EB-10C, 58S28, 50 mm d'épaisseur	1000	m. ca.	75,00 \$	75 000,00 \$
Pavé-uni privé	150	m. ca.	130,00 \$	19 500,00 \$
Trottoir privé en béton coulé en place	25	m. ca.	250,00 \$	6 250,00 \$
Bordure de béton coulé en place	50	m.lin.	200,00 \$	10 000,00 \$
Bordure universelle pré-fabriquée	100	m.lin.	75,00 \$	7 500,00 \$
Murêt en bloc	25	m. ca.	350,00 \$	8 750,00 \$
Aménagement paysager	150	m. ca.	75,00 \$	11 250,00 \$
Engazonnement	4000	m. ca.	20,00 \$	80 000,00 \$
Clôture à enlever et réinstaller	100	m.lin.	100,00 \$	10 000,00 \$
SOUS-TOTAL - VOIRIE ET AMÉNAGEMENT:				1 789 900,00 \$

INITIALES DE LA
MAIRESSEINITIALES DU
GREFFIER ADJOINT

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UN.	MONTANT
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE:				
Enlèvement des lampadaire existant	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Massif d'ancrage type BL-3CR	30	un	2 000,00 \$	60 000,00 \$
Conduit électrique, PVC DB2, 53mm dia., incluant excavation et remblayage	800	m.lin	80,00 \$	64 000,00 \$
Traverse de rue, PVC DR-35, 150mm dia.	75	m.lin	150,00 \$	11 250,00 \$
Lampadaire - Type à confirmer	30	un	7 000,00 \$	210 000,00 \$
Fil #8 RWU90-XLPE-(-40°C)	1600	m.lin	7,00 \$	11 200,00 \$
Fil #8 vert RWU90-XLPE-(-40°C)	800	m.lin	7,00 \$	5 600,00 \$
Boite de jonction	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Essais et mise en service	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE:				385 550,00 \$
TRAVAUX DIVERS:				
Béton remblai	25	m. cu.	250,00 \$	6 250,00 \$
Excavation de 1ere classe	100	m cu.	100,00 \$	10 000,00 \$
Disposition des sols contaminés - Sols BC	500	tm	70,00 \$	35 000,00 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX DIVERS:				51 250,00 \$
TOTAL (excluant les taxes) :				4 888 450,00 \$

Préparé par: Pierre-Olivier Potvin ing (OIQ 5075803)
Date: 2024-10-01

Signature: _____



Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT



PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-1525
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 804 000,00 \$ POUR LA
RÉFECTION DE LE RUE LAPALME

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	5 novembre 2024
Projet de règlement déposé le :	5 novembre 2024
Adopté le :	3 décembre 2024
Approbation du MAMH le :	
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT